

Image not found or type unknown



Ouverture d'une sarl construction de maisons individuelles

Par **rugby 57**, le **07/04/2012 à 17:59**

Bonjour, rnje veux m'installer comme constructeur de maisons individuellesrnquel statuts faut il rnquel code ape rnpouvez vous me renseigner sur les demarches a suivre rnmerci

Par **xavdlaw**, le **07/04/2012 à 20:55**

A priori, privilégier un statut qui rassure vos interlocuteurs (fournisseurs, banque) : a minima la SARL, plus sûrement la SAS.rnrnPour le code APE, il faut regarder.rnrnCordialement